



ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
En No. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



Table of train schedules (CHEMIN DE FER) between Liège, Brussels, and other stations, listing departure and arrival times for various routes.

PRUSSE.

Berlin, 15 janvier. — Une nouvelle, qu'on aimait à révoquer en doute, s'est depuis quelques jours propagée dans les cercles bien informés.

ANGLETERRE. — Londres, 22 janvier.

Nous apprenons d'une source certaine la marche que les ministres ont l'intention de suivre, au sujet des lois sur les céréales; ils soumettront immédiatement après l'ouverture du parlement leur plan pour le retrait de ces lois.

Feuilleton.

UN CORRESPONDANT D'ARNAL.

Le Droit public, à la demande de M. Bruet, huissier, la lettre suivante, adressée par ce dernier à M. Arnal, artiste du Vaudeville.

M. Arnal a répondu à cette curieuse épître, par la lettre suivante: A. M. Bruet, huissier-audimotier, 47, boulevard du Temple, à Paris.

FRANCE. — Paris, le 23 janvier.

On lit dans le Moniteur: « Tous les ministres ont déposé aujourd'hui leurs démissions entre les mains du roi. » C'est à la suite d'un conseil tenu aux Tuileries que cette détermination a été prise.

former un nouveau cabinet. On ne croit pas généralement que M. de Broglie accepte la présidence du conseil dans le nouveau ministère, attendu qu'il a lui-même déclaré solennellement qu'il regardait la carrière politique comme terminée.

Vive le romantisme, le genre naturel exempt de pédantisme! Nous sommes ses enfants, ses soutiens, ses élus...

Quel mot avez-vous dit? je cherche à deviner. RUY-BLAS. Vous ne connaissez pas le verbe trognonner? Je trognonne, il trognonne...

Assez de trognonnage. Je ne saurais comprendre un semblable langage. Me l'expliquerez-vous? RUY-BLAS.

Quel chef-d'œuvre de l'art! Pour parler d'une duègne au nez rouge et camard Un poète ordinaire eût dit: son nez bourgeoine; Moi j'ai fait beaucoup mieux, j'ai dit: son nez trognonne.

Dans le Puff, revue-vaudeville que l'on joue dans ce moment à Paris sur le théâtre de Variétés, les auteurs ont introduit une parodie de Ruy-Blas pleine de verve et de franchise gaité.



— On lit dans le *Moniteur* :

Le roi a bien voulu nommer, par une ordonnance du 20 de ce mois, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, M. Doré, lieutenant de vaisseau, chef d'état major de M. le contre-amiral Baudin, qui a apporté en France les dépêches de cet officier-général, annonçant la prise du fort de Saint-Jean d'Ulloa au Mexique.

La part honorable que cet officier a prise à cette glorieuse affaire, lui a valu la distinction qu'il vient d'obtenir et ce n'est pas la première fois que M. le contre-amiral Baudin a eu l'occasion d'apprécier sa bravoure et son intrépidité; déjà en 1812, ce même officier-général, alors capitaine de frégate, avait remarqué sa conduite dans les combats soutenus par le brick le *Renard* et la frégate la *Dryade*.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

On assurait hier soir que M. le duc d'Orléans commanderait en chef le corps d'observation formé sur la frontière de Belgique, et l'on désignait comme devant servir sous ses ordres les généraux Achard, Aymar et Bugeaud.

L'école militaire de St-Cyr a été le théâtre de quelques désordres, à la suite desquels douze élèves ont été envoyés, pour insubordination, dans divers régiments de ligne en qualité de soldats. Des troubles ont également éclaté à l'école Polytechnique; un point très-indifférent et purement de discipline avait excité les réclamations de quelques élèves. On ne l'a que plus rigoureusement exécuté: de la résistance, mutinerie. Un grand nombre de jeunes réclames ont été jetés dans les prisons de l'Abbaye, beaucoup d'autres sont renvoyés de l'école pour être rendus à leurs parents.

Six relevés de pétitions électorales ont été publiés jusqu'ici; ils présentent un total de 70,522 noms.

— A Tours, on a répandu dans divers quartiers de la ville et affiché à l'entrée du bureau de la poste aux lettres le placard suivant :

Vive la république !

Amis, c'est aujourd'hui qu'il faut nous venger dans l'indépendance !

La liberté ou la mort !

Le pain à 25 sous, ou le feu aux quatre coins de la ville !  
A onze plombe et une mèche de la sorgue (ce qui veut dire à onze et demie du soir branlebas général.)

Nous ne ferons à aucun parti l'injure de lui attribuer cet appel au désordre. Nous sommes sûrs d'avance que l'argot des bagnes, dont est accompagné le placard, est un langage que la population de Tours ne peut ni ne veut comprendre, et qu'elle accueille par le mépris.

Le marché aux grains, malgré des craintes qu'on cherchait à semer, a été parfaitement tranquille. M. le maire et M. le commandant de gendarmerie y sont restés pendant quelque temps, et ont voulu se convaincre, avant de se retirer, que la tranquillité ne serait nullement troublée.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

— On écrit d'Angers, le 18 janvier :

On nous écrit de Cholet qu'une bande de sept à huit chouans armés a paru dans les communes de May, de Saint-Georges et de Jalais. Les brigades de Jalais et du May se sont mises à sa poursuite sans pouvoir la rencontrer. Des battues et embuscades faites par les brigades des lieutenances de Beaupréau et de Cholet sont ordonnées.

#### BELGIQUE. — Bruxelles, le 24 janvier.

S. M. la Reine, partie avant-hier matin des Tuileries, est arrivée hier dans la soirée au château de Lacken.

— Le Sénat est convoqué pour le 31 de ce mois.

— Le *Moniteur* publiera, assure-t-on, demain plusieurs promotions dans l'armée. On parle de deux lieutenants-colonels, sept majors, capitaines, lieutenants et sous-lieutenants, ensemble 276 nominations.

— On dit que deux courriers de cabinet sont arrivés ici ce matin; l'un venant de Paris et l'autre de Londres avec des dépêches pour le gouvernement et les ambassades.

— On remarquait hier dans la soirée un grand nombre de fortes patrouilles circulant dans les rues; le régiment des guides a été assigné dans sa caserne, et ce matin entre trois à quatre heures, la trompette sonnait.

— Le banquet offert à MM. Metz et d'Ansembourg aura lieu ce soir à cinq heures dans la salle du Waux-Hal; la table sera de 60 couverts, comme nous l'avons annoncé. Les commissaires de la fête sont: MM. le comte de Renesse et Cassiers, sénateurs, Polléus et Bernard Dubus, représentants.

— Pour arriver plus promptement à la réorganisation du service de santé de l'armée, on a mis en réquisition plusieurs élèves en pharmacie. On a déclaré à ceux qui refusaient de quitter leurs études et leurs travaux, que l'on emploierait des moyens pour les forcer à se rendre à leur destination.

— Le *Moniteur* ne publie pas encore aujourd'hui l'arrêté ministériel ordonnant la mobilisation du premier ban de la garde civique, mais cette mesure est résolue; les chefs de la garde civique de Bruxelles en sont officiellement informés.

— L'administration de la Banque de Belgique et les créanciers de cet établissement ont comparu hier devant MM. Corbisier et Willems, conseillers délégués par la cour d'appel, afin, les premiers, de formuler la demande du sursis définitif, et les seconds d'émettre leur opinion sur cette demande.

Le directeur a établi par des chiffres, que la Banque pouvait reprendre l'intégralité de ses paiements dans le courant du mois de mars, ce qu'ont confirmé les commissaires du gouvernement et ses créanciers; toutefois il a demandé que le sursis provisoire fût converti en un sursis définitif pour la durée de six mois à partir du 20 décembre dernier, ne voulant pas assumer la responsabilité de l'avenir dans un moment où l'horizon politique est sombre.

Tous les créanciers présents ont adhéré à cette demande; toutefois elle a été écartée par deux procurations conçues en termes exprès par deux créanciers absents.

Les créanciers étaient peu nombreux, mais parmi eux

figuraient les trois commissaires du gouvernement et les trois créanciers du gouvernement.

La Banque était représentée par son directeur et MM. Kok et Deswarte, administrateurs, assistés de MM. Mascart, Van Overbeke et Verhaegen, avocats.

M. Davignon, administrateur, est absent pour affaires urgentes; M. le comte Vilain XIII n'assistait pas à la séance.

Bruxelles, le 24 janvier. — (3 heures). — La seule chose qui occupait les personnes réunies à la bourse, était le bruit d'un changement de ministère à Paris. La majorité y ajoutait foi et la minorité a voulu conserver ses doutes jusqu'à l'arrivée de la malle-estafette. La cote de Paris était connue par voie extraordinaire, mais on n'avait rien d'officiel à l'égard du ministère. Les affaires restent au même point que les jours précédents.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 P.; 3 p. c. 97 1/4 P., 4 p. c. 87 5/4 P., 5 p. c. 67 P., Société Générale titres en nom fl. 766 A., certificats au porteur émission de Paris 1625 A.; Société de Mutualité 1065 75 (106 5/8) A., Banque de Belgique 600 (60) P.; Actions-Réunies 550 (55) A., 555 (55 1/2) P., Canal de la Sambre à l'Oise 1015 (101 1/2) P.; Société de Commerce 1450 (145) A. L'actif espagnol était très ferme et demandé 16 5/4 au comptant et lin courant; les transactions ont été assez nombreuses.

#### CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — SÉANCE DU 25 JANVIER.

La séance est ouverte à deux heures et demie. La commune de Stavelot demande à être comprise dans l'arrondissement administratif de Verviers.

M. David appuie cette demande, qu'il est admis à développer à la tribune. L'honorable membre fait ressortir la nécessité de faire droit aux justes réclamations des habitants de Stavelot.

M. le ministre de la Justice propose de renvoyer la demande des habitants de Stavelot à la commission chargée d'examiner la circonscription cantonale.

M. David adhère à cette proposition, espérant toutefois que la commission soumettra son rapport avant la fin de cette session.

On remarque beaucoup de mouvement dans l'assemblée; MM. Metz, Dumortier, Simons, de Renesse vont et viennent de la salle des conférences dans celle des séances. Des interpellations paraissent devoir être réellement adressées. Cependant on aborde la suite de la discussion sur l'amendement relatif aux droits d'entrée sur les bois étrangers.

On remarque la rentrée en séance de M. Dumortier. Nous apprenons à l'instant que l'honorable membre est le rapporteur du projet de loi soumis à la chambre dans la séance d'hier, par M. le ministre des finances.

Plusieurs amendements étant proposés sur le projet de loi relatif aux bois étrangers; ils sont renvoyés à la commission spéciale pour les examiner.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi autorisant le gouvernement à percevoir par anticipation la contribution foncière des six premiers mois de l'année 1850.

M. Dumortier monte à la tribune. (Profond silence.)

L'attitude que le pays a prise par celle des deux chambres et à laquelle l'Europe entière a applaudi devait amener le gouvernement à mettre notre armée sur un pied respectable, afin de repousser toute attaque, toute agression étrangère. Aujourd'hui que l'ennemi a augmenté ses forces, le gouvernement s'est efforcé de mettre ses frontières à l'abri de la frontière hollandaise, en rappelant sous ses drapeaux les permissionnaires qui se trouvaient dans leur foyer ou en congé momentanément.

Cet appel d'une grande partie de nos militaires sous les armes exige des ressources proportionnelles pour le trésor public, et c'est dans ce but que le gouvernement vous propose d'être autorisé à percevoir par anticipation, la contribution foncière du premier semestre de 1850.

Vous le commission n'a pu qu'applaudir à la mesure prise par le gouvernement ainsi qu'à tout ce qui peut contribuer à la défense de l'honneur national, de l'intégralité de notre territoire. Elle vous propose de donner vos assentiments au projet de loi, qui vous est présenté et qui aura pour résultat de mettre le gouvernement à même de faire face aux besoins que prescrivent les circonstances graves dans lesquelles le pays se trouve placé.

Messieurs, la Belgique est aujourd'hui dans un de ces moments solennels qui décident du sort des nations; nos droits les plus sacrés n'ont pas encore rencontré justice; mais le patriotisme de notre armée nous est garant qu'elle saura répondre à ce que le pays est en droit d'en attendre; après avoir dans notre adresse offert un gage de paix à l'Europe, nous avons déclaré que nous ne reculerions devant aucun sacrifice pour la défense de notre juste cause. Prouvons aujourd'hui par un premier vote que la nation ne dévient jamais de la ligne qu'elle s'est tracée pour l'honneur national et la dignité du pays.

Ce rapport est accueilli par des marques d'approbation parties de toutes les tribunes.

Un grand nombre de membres sollicitent la discussion immédiate. M. Eloy de Burdinne exprime le désir qu'il soit accordé à chaque député un délai de 48 heures pour examiner le projet de loi.

La chambre étant consultée, se prononce pour la discussion immédiate. On remarque M. Notherm parmi le petit nombre des députés qui ont voté pour le délai demandé par M. Eloy de Burdinne.

M. de Renesse prononce un long discours dans lequel il passe en revue la situation politique du pays. Il rappelle que la nation est pénétrée d'une confiance entière pour son souverain, dont les nobles paroles de persévérance et de courage ont trouvé tant d'écho, et décide à ne pas céder sur les questions palpitantes du morcellement.

M. Deschamps. On rendra cette justice aux chambres belges, que depuis la reprise des conférences à Londres, elles ont montré une fermeté et un courage dignes d'elles. Aujourd'hui que les séances des chambres françaises ont divulgué les secrets de la conférence, aujourd'hui que nous sommes abandonnés par nos alliés, n'avons nous rien à dire, l'ordre du jour de toutes les conversations, l'ordre du jour du pays est la détermination unanime de défendre et de sauver la patrie; cette détermination est grave, mais elle est belle; notre volonté peut tout conserver, notre faiblesse peut tout perdre jusqu'à la nationalité du pays. Le moment est arrivé de donner la signification de ce que nous avons entendus par ces mots persévérance et courage, afin que l'on sache, si nous devons exciter l'intérêt ou la risée de l'Europe.

Le roi Guillaume depuis 1850 a taché par tous ses efforts d'amener cette guerre au moyen de laquelle il espérait une restauration et aujourd'hui il veut compromettre la paix de l'Europe par son adhésion entière aux traités, lorsqu'il l'a déjà compromise par son obstination à les refuser. La conférence n'avait-elle pas le droit de se refuser à laisser la question de paix ou de guerre en la décision du roi Guillaume.

La question belge est trop brûlante, pour que les grandes puissances ne tachent pas de s'en débarrasser le plutôt possible. Et bien! pour cela deux voies lui sont ouvertes; ou bien la conférence se dissoudra, ou bien elle adoptera les 24 articles.

La conférence se dissoudra et le statu quo se rétablira si on peut craindre sérieusement la résistance de la Belgique.

Si nous avions permis à la confédération germanique, de croire qu'elle ne rencontrerait pas nos armées sur les bords de la meuse; le Luxembourg et le Limbourg ne seraient plus à nous. Encore un peu de fermeté, un peu de persévérance et la confiance maintiendra ce statu quo.

Je veux admettre que M. le comte Molé, que le cabinet français au moment même où il vient d'être accusé, en face du monde, par la moitié de la chambre française, abandonne la cause belge, pour prouver à ses adversaires que sa politique n'est pas toujours faible et inhabile, et qu'il autorise son plénipotentiaire à signer les protocoles; j'admets que la France toute entière ne comprenne pas que l'intention des cabinets du nord serait d'élever une barrière contre la France, lorsque l'heure d'une nouvelle invasion aura sonné, et qu'elle consentira à compromettre son intérêt pour l'intérêt de la Belgique.

Pour l'Angleterre, je veux admettre qu'elle néglige également ses intérêts au point de soutenir la Hollande contre la Belgique, et que le ministre Palmerston consente à s'humilier au point d'adopter le parti de la Hollande contre la Belgique.

Eh bien! dans ce cas, qu'arrivera-t-il? La conférence peut elle prévoir, comme, en 1858, elle l'a prévu pour le siège d'Anvers, quelle sera la puissance qui fera en 1859, le siège de Venloo?

Toutes les puissances ont de graves intérêts personnels à débattre; je

ne vous en parlerai pas; mais je désire fixer votre attention un moment sur la confédération germanique, que l'on nous désigne comme devant être l'exécuteur des hautes œuvres de la conférence; eh bien! cette confédération offre en ce moment l'image de la désunion la plus complète.

L'Autriche et la Bavière commencent à comprendre que ce serait bien plus à la Prusse, qu'à la confédération germanique que l'on donnerait la souveraineté du Luxembourg; que la Hollande est bien plus l'alliée de la Russie et de la Prusse que des autres états.

C'est donc le moment de montrer de la fermeté et de la persévérance, et à cet égard, je vous dirai toute ma pensée.

M. Molé n'a trouvé d'excuse pour justifier l'abandon de la Belgique que dans l'exécution des traités. La Belgique a fait d'énormes sacrifices pour arriver à cette exécution; elle est prête encore à en faire, pour conserver, à prix d'argent, des populations qui tiennent à elle par des liens de famille et de confraternité; ce n'est pas elle qu'on peut accuser de déloyauté; c'est à nous, cependant, que l'on rappelle la bonne foi dans l'exécution des traités, et l'on nous dit que nous avons signé le traité des 24 articles.

Mais pourquoi l'avons-nous signé? Nous l'avons signé, parce qu'on nous disait qu'on nous garantirait immédiatement notre indépendance et que toutes les puissances étaient disposées à nous reconnaître et à la garantir.

Eh! bien, Messieurs, ces garanties, en avons-nous joui? La Russie nous a-t-elle reconnus? Au lieu de paix, n'avons-nous pas dû voter le budget sur le pied de guerre depuis huit ans? La conférence ne nous a pas fait jouir des avantages qui nous étaient promis par ces traités, c'est la conférence elle-même qui a déchiré une page de ce traité pour en exiger dès-lors que nous l'exécutions?

L'honorable membre dans la continuation de son éloquent improvisation examine toutes les conséquences que l'exécution des 24 articles, aurait sur l'avenir commercial du pays. Il fait voir la concurrence que l'on viendrait faire à nos chemins de fer, et l'annulation des immenses avantages dont le pays doit être doué par la construction du canal du Nord.

Ne voyez-vous pas, messieurs, dit l'orateur, que les intentions de la Hollande sont comme une grande conspiration contre nos intérêts commerciaux au bénéfice des siens. La Hollande veut briser nos relations avec l'Allemagne pour les renouer à son avantage exclusif. Cernés par une ceinture orange, pour nous servir de la belle expression de M. de Montalembert, nous ne pourrions nous mouvoir dans les étroites limites où nous serons resserrés.

Réfléchissez-y, messieurs, vous avez deux parts en présence; mais hélas, deux parts bien inégales; et ici je vous prie de m'accorder toute votre attention.

La Belgique peut être glorieuse ou humiliée.

Dans la première hypothèse, et espérons que nous n'aurons pas la douleur d'une déception; dans la première hypothèse, le trône de notre roi sera établi sur des bases plus solides et plus profondes. Environnée de l'amour de la nation, entourée d'une confiance que les événements auront fait grande et sans bornes, la royauté se fortifiera de tout ce que peuvent lui ajouter les sympathies des citoyens et l'affection du pays entier.

Vous serez respectés, honorés au dehors. L'Europe nous regardera avec estime et c'est une vie toute nationale, doublée, riche de sève, qui circulera dans les artères de la famille.

Mais si vous passez sous les fourches caudines que nous préparait la diplomatie dans les salles de la conférence de Londres, alors vous aurez le front baissé, l'aumertie la plus profonde sera répandue dans votre âme, vous aurez le découragement de l'esprit, le découragement du cœur. Vous serez enfin les citoyens d'un pays sans nationalité. Car, cette nationalité, au nom de laquelle nous avons fait tant de choses, personne, en Europe n'y voudra croire, et nous, messieurs, nous les premiers, nous n'y croirons plus.

Ce discours est accueilli par de nombreuses marques d'approbation. La discussion générale est fermée sur le projet de loi relatif à la contribution foncière.

Ce projet est mis aux voix et adopté à l'unanimité des 80 membres qui ont répondu à l'appel nominal.

La chambre ne s'est réunie aujourd'hui qu'à deux heures et demie. Elle a ajourné la loi sur les droits d'entrée des bois étrangers jusqu'à ce que la commission ait fait un rapport sur les amendements qu'on lui a renvoyés hier.

Elle a ensuite entamé la discussion du projet de loi sur les chemins vicinaux et en a adopté les cinq premiers articles.

Parmi les pétitions qui ont été analysées, se trouve celle de quatre Français qui ont reçu l'ordre de quitter le pays, parce qu'ils n'ont point de passeport pour la Belgique. M. Gendebien a fait observer que ces messieurs étaient venus s'offrir comme volontaires pour la défense de la liberté belge; et sur sa demande, la commission a été invitée à faire un prompt rapport sur leur requête.

#### LIÈGE, LE 25 JANVIER.

Le 21 de ce mois, M. le gouverneur a transmis aux collèges des bourgmestre et échevins, une circulaire de M. le ministre des travaux publics, en date du 19 du même mois, ayant pour objet de faire régulariser l'organisation de la garde civique. M. le gouverneur invite les administrateurs communaux à apporter le plus grand empressement dans l'exécution des mesures recommandées par le gouvernement. La défense du pays peut réclamer d'un instant à l'autre, ajoute-t-il, la coopération de la garde; il importe donc que cette force publique puisse être mise d'abord en état d'agir régulièrement; je compte sur votre patriotisme dans cette circonstance.

Un corps d'armée français de quarante mille hommes est en marche vers la frontière belge. On se demande quel est le but de cette démonstration militaire. La France veut-elle simplement prévenir une collision entre la Belgique et la Hollande, ou bien se propose-t-elle de nous contraindre, par la force des armes, à l'exécution du traité? Pour résoudre cette question, il faudrait savoir pertinemment si le gouvernement de Louis-Philippe a adhéré, ou non, au dernier protocole; mais dans le cas même où il se serait réuni à la majorité de la conférence, consentirait-il à adopter le rôle d'exécuteur des hautes œuvres de la Sainte-Alliance? La réalisation de cette hypothèse nous paraît si peu probable qu'il nous est impossible d'y croire jusqu'à présent. Cependant la Prusse ne bouge point. Aucun mouvement militaire n'annonce l'intention d'envahir notre territoire. La Grande-Bretagne de son côté reste immobile. Le bruit s'est répandu, il est vrai, de l'entrée prochaine d'une flotte anglaise dans l'Escaut. Mais il nous semble que tant que notre gouvernement et nos chambres ne se sont point définitivement prononcés, après une sommation préalable des puissances, nulle mesure coercitive ne sera employée contre nous. Quoi qu'il en soit, nous sommes à la veille d'une solution définitive. Le pays l'appelle de tous ses vœux. Il ne saurait rester plus long-temps dans l'état d'incertitude inquiète où il se trouve depuis la reprise des négociations.

Par arrêté royal du 25 janvier, sont nommés dans



l'arme de l'infanterie de ligne, pour prendre rang à dater de ce jour :

Lieutenants-colonels d'infanterie de réserve, J. Fleury-Duray, F.-A. Vanderlinden.

Major, le major de 2<sup>e</sup> classe, C.-B.-J. Donies.

Capitaines de 2<sup>e</sup> classe, les capitaines de 2<sup>e</sup> classe d'infanterie de réserve : Louis Philippe, J.-B. Valler, J.-J. Vilette.

Vingt-cinq lieutenants et 50 sous-lieutenants sont également nommés pour passer de la réserve dans le service actif.

Par arrêté du 24, sont nommés dans l'infanterie : lieutenants-colonels, les majors E.-J.-V. Crossée, du 8<sup>e</sup> de ligne; T. Camis, du 12<sup>e</sup>.

Majors : les capitaines de 1<sup>re</sup> classe, M.-A. Blochouze, du régiment d'élite; F. Magnée, du 2<sup>e</sup> de ligne; M. Grenier, du régiment d'élite; F. Alestienne, du 4<sup>e</sup>; C.-A. Geradon, du 9<sup>e</sup>, aide de camp du général de brigade l'Olivier; M.-H.-S. Servaes, du régiment d'élite, adjudant-major; P.-M.-J.-B. Le Boulanger, du 11<sup>e</sup> de chasseurs, aide-de-camp du général de brigade comte de Loos-Corswarem.

Sont également nommés 16 capitaines de 1<sup>re</sup> classe, 25 capitaines de 2<sup>e</sup> classe à l'ancienneté et 25 au choix; 46 lieutenants à l'ancienneté et 48 au choix; et 108 sous-lieutenants.

(Correspondance particulière de l'Observateur.)

On nous écrit de Hechtel (Limbourg) 25 janvier :

On vient de me communiquer des nouvelles fort importantes; je tiens à ce que vous les reproduisiez avec exactitude.

Vous avez remarqué avec quelle affectation les journaux hollandais ont annoncé le départ des régiments pour le Brabant septentrional. Je vous ai moi-même informé du séjour du prince d'Orange à Eindhoven. Tout cela était une ruse de guerre destinée à appeler notre attention du côté opposé où l'ennemi nous attaquerait, s'il se décide à reprendre les hostilités. Bois-le-Duc était le véritable point de concentration. Le gros de l'armée traverse la Meuse à Grave. Le mouvement s'exécute jour et nuit avec la plus grande célérité et le le plus profond mystère. Des dépêches de la plus haute importance doivent avoir été adressées ces jours derniers au lieutenant-général Dibbets, commandant supérieur de la forteresse de Maestricht.

Voici, monsieur, d'après ce qu'on m'apprend, quelles paraissent être les véritables intentions de l'ennemi.

Un corps dont on exagérât à dessein la force, resterait en observation le long des frontières de la province d'Anvers. L'armée ennemie, concentrée dans la Gueldre et dans la partie orientale du Brabant hollandais, déboucherait en Belgique par la rive droite de la Meuse, laisserait en passant une brigade chargée de l'investissement de Venloo, et marcherait directement sur Maestricht, son flanc droit couvert par la Meuse et son flanc gauche par la Prusse où une retraite lui serait assurée en cas d'échec. Maestricht deviendrait ainsi le point de départ de l'armée hollandaise et la base de sa ligne d'opérations. Supposez quarante mille hommes dans cette ville. Leurs mouvements se dessinent d'eux-mêmes; ils menacent à la fois Liège dont ils ne sont qu'à une demi-journée de marche, et Tongres qui est placé à l'embranchement des routes de Hasselt et de St-Trond.

Voilà, monsieur des renseignements qu'on me donne comme positifs. Je vous les livre en exprimant le désir de les voir livrés à la publicité.

P. S. Toutes les nouvelles que je reçois confirment celles que je vous donne plus haut. Le gros de l'armée ennemie est en pleine marche sur Grave. Ses positions et ses mouvements semblent dénoter l'intention de tenter un coup de main sur la partie du Limbourg que le traité du 15 novembre tend à détacher de la Belgique.

On écrit de Louvain, le 22 janvier :

Le bruit circule à Louvain que le quartier-général de l'armée sera transféré ici sous peu de temps. On ajoute que le roi ira habiter le château du duc d'Artemberg, situé à Heverly, à un quart de lieue de Louvain dans la direction de Wavre, et que le général Hurel, chef d'état-major-général, logera chez M<sup>me</sup> Claes, rue du Canal.

Depuis huit jours, il passe ici beaucoup de troupes se rendant dans la Campine, entr'autres 2 bataillons du 11<sup>e</sup>, et le 1<sup>er</sup> de lanciers. Le 1<sup>er</sup> de cuirassiers est arrivé pour être caserné ici pour quelques temps.

Un bataillon du régiment d'élite (grenadiers et voltigeurs réunis), vient de recevoir l'ordre de partir demain pour Malines.

— A Anvers, on transporte à toutes les batteries de la poudre et des boulets.

— On a mis le 22 la citadelle de Gand en état de défense. Toutes les pièces de canons ont été mises en batterie.

— On lit dans l'Echo du Luxembourg :

« Deux chefs de volontaires français ont passé ces jours derniers à Arlon où ils se sont mis en relation avec des patriotes luxembourgeois; dès ce moment, deux mille hommes se tiennent prêts à franchir la frontière au premier coup de fusil qui sera tiré.

« Dans les principales villes de France, il s'est formé des comités qui s'occupent de la question belge, et des moyens d'empêcher la sainte-alliance de s'emparer d'une partie de notre territoire.

On écrit de La Haye, le 25 janvier :

S. A. R. le prince héréditaire est parti aujourd'hui pour le Brabant septentrional.

Le détachement de grenadiers qui se trouvait encore dans cette résidence est parti ce matin vers sept heures, se rendant dans le Brabant septentrional.

— On écrit de Cassel, 11 janvier :

Ce qui confirme le bruit qui s'est répandu que les troupes royales de Saxe devaient se tenir prêtes à marcher pour le 19 du mois prochain, c'est que des armements se font aussi dans la Hesse-Electorale, qui forme avec le royaume de Saxe le 9<sup>e</sup> corps d'armée de la confédération germanique. Par suite d'une communication du ministre de la guerre, celui de l'intérieur a ordonné aux gouvernements provinciaux de faire faire immédiatement le recensement des chevaux du pays propres au service militaire, pour le cas où le contingent de la Hesse-Electorale devrait être mobilisé. Quatre nouveaux commissaires des guerres ont été nommés. Le bruit court que, en cas de besoin, les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> corps d'armée s'avanceraient, chacun par moitié, vers Luxembourg, d'ici au 19 du mois prochain.

— On écrit de Vienne, le 15 janvier :

« Aussitôt après son retour à Vienne, le roi de la walse, Strauss, a donné son premier bal, et à son entrée dans la salle, il a été salué avec un enthousiasme général. » (Gazette d'Augsbourg.)

On a appris sans inquiétude la réunion prochaine d'un corps d'armée français sur nos frontières. Quelque puisse être le but de cette mesure dans la pensée de ceux qui l'ordonnent, on la considérera en Belgique plutôt comme un encouragement que comme une menace. Quels que soient les ministres de Louis-Philippe, quels que soient leurs desseins, il n'est pas en leur pouvoir de tourner contre la Belgique les baïonnettes d'une armée française. La présence d'une pareille armée sur nos frontières, dans les circonstances actuelles, n'est pas pour nous un sujet d'inquiétude, mais un nouveau motif de confiance et de sécurité. (Observateur.)

— Le feu grisou vient de faire explosion dans la houillère de Warfusée, située dans le district de Waremme (Liège). L'ouvrier dont le manque de prudence a causé ce malheur, en a été la victime. Trois de ses compagnons ont également souffert du passage du gaz inflammable.

— Voici le relevé, aussi exact que possible, des sinistres ou accidents arrivés en Belgique pendant le cours de l'année 1858 : — Incendies, 410; morts accidentelles, 378; suicides, 111; explosion de poudrière, 1; duels, 15; ouragans, 54. — Navires échoués, 16.

Voici l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 26 janvier 1859.

1. Demande d'autorisation de plaider contre M. Braconnier relativement à la fourniture de candelabres.
2. Discussion du budget de la ville pour 1859.
3. Nomination de l'avoué de 1<sup>re</sup> instance, en remplacement de M. Dereux père, décédé.

OUVERTURE DU PASSAGE LEMONNIER.

De tous les grands travaux d'utilité publique qui, depuis vingt ans, se sont exécutés dans l'enceinte de la ville, de tous les monuments que nous avons vu successivement s'élever, il n'en existait aucun qui nous fût permis de montrer à l'étranger avec une satisfaction orgueilleuse, de proposer comme modèle aux architectes des provinces voisines.

La salle de spectacle, construite sur des proportions mesquines, étriquée et étranglée dans ses principales parties, atteste, chez celui qui l'a bâtie, une absence complète du sentiment de l'art et une ignorance profonde des règles de l'acoustique. La grande salle de l'université, bien différente de celle de Gand, qui est un véritable chef-d'œuvre, offre, à l'extérieur, un aspect monstrueux et repoussant, un entassement de pierres brutes, lourdes, informes, et l'impression désagréable qu'on en reçoit est loin de s'effacer à la vue de l'intérieur qui, à l'exception de la voûte, n'a rien de fort élégant non plus. Les tristes destinées qui attendent le nouveau pont sur la Meuse, et l'avortement du projet primitivement adopté pour la dérivation de la Meuse et la construction d'un nouveau quai de halage, révèlent, dans un autre ordre de travaux, l'impuissance ou l'incapacité des hommes qui tour à tour y ont présidé.

Mais enfin voici quelque chose de mieux, de plus grand, de plus solide, de plus riche. Voici une œuvre qui fait honneur à l'architecte qui l'a conçue et à la ville qu'il en a dotée. Le passage Lemonnier a été ouvert hier à l'impatiente curiosité du public, et sera, pendant plusieurs jours, le but des visites de la ville entière.

Le passage relie, par une galerie vitrée de 100 mètres de longueur sur 4 de largeur, les deux belles rues du Vinave-d'He et de l'Université. Sa hauteur, depuis le sol jusqu'à la corniche d'entablement sur laquelle repose la toiture, est de huit mètres. Deux étages sont élevés au-dessus de cette corniche, mais en retraite d'un mètre de chaque côté. La hauteur de ces deux étages réunis, est de 7 mètres 50 cent. Le passage renferme cinquante-six maisons de différentes grandeurs, fort bien distribuées, deux vastes salles, et des quartiers indépendants, situés aux divers étages. Des deux côtés, à l'intérieur, s'étend une ligne de splendides magasins, qui ne tarderont pas à être ouverts. La plupart sont déjà loués. Parmi ces derniers on distingue celui qui sera occupé par M. Hanquet. La voûte peinte par M. Van Marcke, et les sculptures modelées par M. Buckens, sont de l'effet le plus gracieux.

Les magasins sont bâtis sur un plan peut-être un peu trop uniforme; toutefois cette uniformité même n'est pas sans charmes. On aime à suivre de l'œil ces longues lignes de glaces resplendissantes, encastrées dans des cadres de cuivre, qui eux-mêmes sont retenus par des châssis de bois parfaitement semblables à l'acajou. Seulement on regrette que la vue soit brusquement arrêtée, au milieu, par une courbe qui divise le passage en deux parties d'égale longueur. La saillie de cet angle a été généralement critiquée. La galerie eût été bien plus imposante si cette courbe ne fut point venue rompre la ligne droite. On aurait cependant pu facilement éviter ce défaut qui ne permet pas maintenant de saisir, d'un coup-d'œil et dans leur ensemble, les vastes proportions du passage. Ils ne sont pas appréciables que pour le spectateur placé dans la Rotonde.

Le passage est dallé en asphalte. Nous n'avons rien à objecter à la solidité de ce pavage; mais il faut avouer que sa couleur terreuse, comparée à la blancheur des murs, produit un effet peu agréable. L'emploi de pierres blanches et bleues, bien carrelées, bien polies, bien sombres, aurait été préférable. Leur reluisante propreté eût relevé encore l'éclat des magasins. L'asphalte, il est vrai, est plus salubre. Il s'imprègne moins d'humidité. Il offre également une surface moins glissante. Nous comprenons donc la préférence qu'on lui a donnée. Mais tout en le conservant, on aurait pu substituer, au pavage actuel, un dallage en mosaïque, pareil à celui qu'on remarque dans quelques passages à Paris et à Londres.

Au deuxième étage se trouve une grande et belle salle qui peut contenir sept à huit cent personnes. Elle est destinée à un bazar. La construction n'en est pas irréprochable. Elle est trop longue ou trop étroite. Le plafond aussi n'en est pas assez élevé. Ce que nous y avons trouvé de plus remarquable, ce sont les boiseries qui imitent le chêne au point de tromper l'œil le plus exercé.

Mais le Café de la rotonde surpasse en richesse et en élégance toutes les autres parties du passage. Il est construit dans le goût de la renaissance italienne. La voûte en caissons, richement peints d'après les dessins des plus grands maîtres italiens, est soutenue par neuf piliers carrés, qui offrent, sur toutes leurs faces, des arabesques gracieuses. Les portes, blanc et or, sur un fond écarlate, sont du plus bel effet. L'ameublement répond dignement au luxe de construction. En entrant dans la salle, on est ébloui par l'éclat et la profusion des ornements; on croit contempler une magnifique décoration de théâtre, et l'on s'arrête avec une délicate complaisance devant chaque détail. L'escalier en spirale,

par lequel on monte à la salle de billard, attire surtout l'attention des visiteurs. Il est construit en fer de fonte et les marches en sont à jour. Rien n'en égale la légèreté et la grâce. On dirait qu'il est l'œuvre d'une fée. Nous n'avons remarqué, dans la construction de cette salle, qu'un seul défaut, mais malheureusement un défaut capital. Le plafond, tel comme dans la grande salle du Bazar, n'est pas assez élevé. Il pèse sur les colonnes et on se sent mal à l'aise en le contemplant.

C'est dans la grande salle du Bazar qu'ont eu lieu la cérémonie de l'inauguration et le concert qui l'a suivi. Une foule nombreuse et brillante, accourue pour assister à cette solennité, assiégeait, déjà à cinq heures, les abords de la salle, qui bientôt régorgea de spectateurs. Beaucoup d'entre eux furent obligés de la quitter pour ne pas être étouffés. Comme il arrive presque toujours en de semblables circonstances, on avait distribué beaucoup plus de cartes que le local ne pouvait contenir de personnes. Après une courte allocution de M. le bourgmestre, le concert organisé par M. Daussoigne, a commencé, et le public a témoigné, plus d'une fois, par des applaudissements aussi vifs que mérités, l'intérêt qu'il prenait aux progrès des élèves de notre conservatoire. Les honneurs de la soirée ont été partagés entre les quatre solos de basson, de clarinette, de cornet à piston et de violon, qui se sont successivement fait entendre. Mais le plus ample tribut d'applaudissements a été recueilli par M. Dupont, dont le beau talent, sur le violon, nous promet un grand artiste de plus.

Rien n'était plus pittoresque, que de voir, après le concert, cette foule brillante et parée se répandre dans les galeries. En un instant, elle avait envahi le vaste café de la rotonde qui, par le luxe de ses décorations et l'étrangeté de ses ornements, autant que par la variété des toilettes et la richesse des parures, ressemblait à une salle de bal masqué.

Eclairés au gaz, la galerie du passage, et le café de la Rotonde spécialement, présentent un coup d'œil magique. Les lumières réfléchies par les glaces font reluire et étinceler tous les objets, et la clarté qu'elles projettent est presque semblable à celle du jour.

M. Lemonnier a obtenu un beau triomphe. Tout le monde admirait son œuvre. Tout le monde aurait voulu lui adresser de sincères félicitations sur le génie, le talent, le bon goût qui ont présidé à la construction du Passage. C'est qu'il y a à effectivement de quoi être fier. Paris, la capitale du monde, du luxe et des arts, Paris qui étale aux regards des peuples tant de merveilles, dues à la puissance de l'homme et à la fécondité de l'or, Paris ne renferme rien de semblable dans sa vaste et rayonnante enceinte.

Liège, ce 24 janvier 1859.

A Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.

Dans un article de fonds inséré dans votre numéro d'hier, vous émettez l'opinion que le roi de Prusse n'acquiescera pas aux propositions de rachat qui viennent d'être faites à la conférence par le gouvernement belge, parce que, dites-vous, ce monarque veut éviter tout contact entre ses états et la Belgique pour ramener la tranquillité dans les provinces rhénanes. Je vous ferai d'abord remarquer, Messieurs les rédacteurs, qu'il y aura toujours contact entre les deux pays, par la province de Liège. Or, vous savez que le feu de la liberté n'a pas besoin, pour se communiquer, d'une frontière de cinquante lieues. Mais là d'ailleurs ne sera pas le danger pour la Prusse. Au contraire, il se trouve précisément où vous pensez que Guillaume IV veuille le diminuer; c'est-à-dire dans les parties du Limbourg et du Luxembourg qu'une politique aussi injuste que maladroite veut détacher de la Belgique. En effet, jamais ces populations ne se courberont sous le joug de leur nouveau maître, placés entre deux peuples qui ont les mêmes mœurs, les mêmes usages et la même religion, elles chercheront toujours à se séparer violemment de la Hollande. Qu'en résultera-t-il? que cet état d'irritation, loin de calmer la fermentation qui existe dans les provinces en deçà du Rhin, ne fera que l'augmenter au point qu'une révolution y deviendra inévitable et d'autant plus difficile à comprimer que le Limbourg et le Luxembourg se détacheraient en même temps.

D'après ces considérations, je pense donc que le roi de Prusse a le plus grand intérêt à ce que la question territoriale soit décidée en notre faveur.

Aggréé, etc.

L. M.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE. — EXTRAIT DE LA GAZETTE DE SANTÉ (NUMÉRO DU 25 OCTOBRE 1858.)

Ce n'est pas seulement sous le rapport de la propreté que le nettoyage des dents doit être l'objet d'une scrupuleuse attention; c'est dans le double but de leur entretien et de leur conservation que ces organes réclament des soins journaliers; car leur influence sur les fonctions digestives est bien autrement importante que les avantages que l'on recherche dans la blancheur des dents. Cependant un grand nombre de poudres, opiatés et élixirs, ne sont composés que dans l'intention de blanchir les dents, et pour remplir ce but on confectionne généralement les préparations dentifrices avec des substances acides et corrosives qui altèrent l'émail et favorisent ainsi la carie et la chute des dents à la suite de douleurs insupportables. Nous avons publié un travail intéressant de M. le docteur Regnard dans lequel ce dentiste a signalé les graves inconvénients des acides généralement employés pour le nettoyage des dents.

Mais on aura beau dire, le charlatanisme exploitera toujours la coquetterie ignorante, et il n'y a d'autre moyen de remédier à sa funeste crédulité qu'en indiquant au public les avantages des préparations qui sont composées avec discernement d'après les préceptes de l'hygiène, et qui, à ce titre, méritent une préférence incontestable.

Parmi les dentifrices les plus accréditées et dont l'expérience a sanctionné les bons effets, nous signalerons l'Eau et la Poudre du docteur O'Méara. Nous ne voudrions pourtant pas affirmer que le médecin de l'illustre exilé soit bien réellement l'inventeur de ces odontalgiques; cependant il n'y aurait rien d'étonnant que le fidèle serviteur de Napoléon eût fait des recherches spéciales pour obtenir certains produits plus propres que ceux jusqu'alors en usage pour remédier à l'altération qu'éprouvaient les organes dentaires de l'empereur pendant son séjour à Sainte-Hélène.

Quoiqu'il en soit, nous avons été à même de vérifier les propriétés avantageuses de la Poudre du docteur O'Méara pour le nettoyage et la conservation des dents, et nous n'hésitons pas à la recommander comme une des meilleures qui existent, son usage étant d'ailleurs exempt de tout inconvénient.

Quant à l'Eau du docteur O'Méara, c'est plutôt une essence balsamique qu'un élixir de toilette. Elle est particulièrement destinée à calmer les douleurs produites par la carie des dents; il suffit d'en imbiber un petit morceau d'amadou ou une petite boulette de coton que l'on applique exactement sur la pulpe dentaire, à découvert, pour obtenir immédiatement la cessation des crises; sous ce rapport et comme moyen palliatif, ce remède est tout puissant.

On compose un très-bon gargarisme détersif, en mêlant avec un demi verre d'eau quelques gouttes de l'Eau du docteur O'Méara qui est d'une efficacité très-marquée pour raffermir les gencives et dissiper la mauvaise haleine, chez les personnes qui sont habituellement sujettes à cette incommodité. C'est surtout après avoir nettoyé les dents avec soin que l'usage de ce gargarisme est des plus favorables.

Pour compléter les conseils que nous donnons ici tant pour le nettoyage que pour l'entretien des dents, nous devons ajouter que c'est une pratique très-salutaire que de se laver la bouche avec de l'eau tiède et non pas froide, à la fin de chaque repas; et qu'on ne saurait se dispenser de faire visiter sa bouche de temps en temps par un dentiste ou un médecin; car il y a des altérations qui commencent sans donner aucun signe de leur existence, et dont on aurait pu arrêter les progrès fâcheux si l'on n'eût pas attendu la manifestation de la douleur pour y porter remède. (Voir aux annonces.)



ETAT-CIVIL DE LIEGE, DU 24 JANVIER.

Naissances: 4 garçons, 5 filles.
Décès: 5 garçons, 5 hommes, 2 femmes, savoir:
Lambert Harzeus, tisserand, âgé de 79 ans, derrière les Potiers, époux de Marie Hélène Fassin...

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui Vendredi, 25, RELACHE, par indisposition constatée de M. de St-ange.
Cette représentation est remise à lundi 28, les coupons délivrés sous la date du 25 seront valables pour le 28.
Dimanche 27, la 5e et dernière représentation de la FILLE DE L'AIR, féerie en 5 actes.

ANNONCES.

A LOUER pour le 1er. mars prochain UNE BELLE MAISON, n. 193, sur la Fontaine, près du Pont-d'Avroy, s'y adresser l'après midi. 1666

UN JEUNE HOMME de bonne famille muni de bons certificats, sachant lire et écrire, désire se placer comme VALET de CHAMBRE ou GARÇON de MAGASIN. S'adresser rue de la Casquette, n. 24. 81

A LOUER, POUR LE 15 MARS PROCHAIN, UNE MAISON BIEN DISTRIBUÉE,

Avec 15 verges grandes de jardin et prairies garnis d'arbres à fruits, sis à Geer, canton de Waremme, occupée par un pharmacien. S'adresser au notaire JAMOULLE, à Celles, pour connaître les prix et les conditions. 76

LES MAUX DE DENTS

Les plus aigus, sont calmés subitement par l'EAU du docteur OMEARA qui détruit la carie et raffermis les gencives. Dépôt, à Liège, chez M. ALBERT, pharmacien, et à Verriers, chez M. L. ETIENNE. 1635

Cadres dorés et glaces.

DE MOLL, rue de l'Université vis-à-vis le Passage Lemonnier, fabrique CADRES GOTHIQUES depuis 1-50 à 5 frs. le pied et au-dessus, moderne de 50 centimes à 2 frs. le pied, pour glaces de 1-50 à 2 frs. le pied. Il garantit le fini et la solidité de sa dorure.

Il se charge de toutes sortes d'encadrements ainsi que les glaces. On trouve chez lui un ASSORTIMENT de GLACES à prix fixe. DEPOT DE BANDAGES DE PARIS. 79

AVIS.

Par arrêté de ce jour. M. le gouverneur de cette province ordonne que la circulation sera rétablie aujourd'hui 25 courant à minuit sur les routes dans la dite province. Liège, le 25 janvier 1859.

ON RAPPELE AU PUBLIC QUE LA

VENTE DES BIENS

provenant de la succession de M. le chevalier DE BEHR aura lieu en l'étude du notaire DELBOUILLE, à Liège, rue Ste-Croix, n. 864, les 29, 30 et 31 janvier 1859, chaque jour à 9 heures du matin.

Le 1er. jour on VENDRA LES IMMEUBLES situés à Liège, et une partie de ceux sis à Herstal.

Le 2e jour, le restant de ceux de Herstal, et les TERRES, sises à Heure-le-Romain, Houtain-Saint-Siméon et Grandville.

Et le 3me. jour, les TERRES situées à Horion-Hozémont et Saint-Georges, une PRAIRIE d'un bonier à Alleur, et les RENTES ci-après:

1. Une de 156 francs 54 centimes, au capital de 2726 francs 80 centimes, due par la ville de Liège.

2. Une de 43 francs 62 centimes, au capital de 1215 francs 57 centimes, due par les enfans Chrétien Snoeck, d'Aubel.

3. Une autre de 8 francs 69 centimes, au capital de 175 francs 80 centimes, due par Jacques Parvier, chaussée St-Gilles, à Liège.

4. Et une de 17 setiers, épeautre effractionnée à 17 fls. Bbt.-Liège, au capital de 516 francs 50 centimes, due par Jean Pierre Vielvoye de Petit-Rechain.

Les BIENS, situés à Herstal, seront d'abord vendus en masse et ensuite en détail ainsi qu'il sera annoncé au moment de la vente.

La MAISON et les JARDINS situés à Liège seront aussi vendus ensemble et ensuite en deux lots. 85

VENTE

PAR

Autorité de Justice.

LE DIMANCHE, VINGT-SEPT JANVIER 1859, à 9 heures du matin,

et jours suivans, à la même heure, s'il y a lieu,

En la commune de Chaudfontaine, au domicile de M. Guillaume-Joseph COLLARD, hôtel des Grands-Bains,

ON PROCEDERA A LA VENTE

DE

TOUT LE MOBILIER

Garnissant ledit Hôtel,

AINSI QUE 1000 A 1200 BOUTEILLES

DE VINS ÉTRANGERS,

DE DIFFÉRENTES QUALITÉS.

Cette vente se fera ARGENT COMPTANT.

Fred. GOUJON, huissier. 86

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE BELGE, Ad. WAHLEN ET CIE.

RUE DES SABLES, N° 22, A BRUXELLES.

HISTOIRE

DE

NAPOLEON,

PAR M. DE NORVINS,

ILLUSTRÉE PAR RAFFET ET H. VERNET.

Un magnifique volume grand in-8°, de 7 à 800 pages, imprimé avec le plus grand soin sur papier jésus vélin, ENRICHIE D'UN GRAND NOMBRE DE GRAVURES IMPRIMÉES DANS LE TEXTE ET DE PLUS DE 100 GRANDES PLANCHES IMPRIMÉES A PART.

Cet ouvrage sera publié en 80 livraisons, ou 40 livraisons doubles.

Les éditeurs prennent l'engagement formel de donner gratis toutes les livraisons qui dépasseraient ce nombre.

25 centimes la livraison,

OU 20 FRANCS L'OUVRAGE COMPLET.

ON SOUSCRIT à Bruxelles, rue des Sables, n° 22, et chez tous les libraires et directeurs des postes du royaume. — Le prospectus se distribue gratis. — Les 5000 premiers souscripteurs recevront leurs exemplaires sur papier glacé, avec gravures de premier choix.

EN SOUSCRIVANT POUR 6 EXEMPLAIRES, on obtiendra le 7me GRATIS.

EN VENTE AUX LIBRAIRIES LEROUX,

A LIEGE, MONS, BRUXELLES, GAND, ANVERS ET NAMUR.

LIBRAIRIE

DE

L.-J. BAYAUX-PARIS,

A HERVE.

On trouve à cette librairie tous les livres classiques à l'usage du collège et des écoles primaires; livres d'éducation, et ainsi que registres, papiers, plumes, encre et autres fournitures de bureau.

Le même se charge de fournir tous les ouvrages de théologie, médecine et jurisprudence, livres de piété et la bonne littérature. 1602

Il est reconnu par six années de succès et par l'expérience qu'en ont faite plus de TRENTE-MILLE personnes que,

LE TAFFETAS GOMMÉ

préparé par Paul GAGE, pharmacien, rue de Grenelle St. Germain, N° 15, à Paris, est le SEUL qui DETRUIT radicalement en peu de jours et sans douleur et sans salir la chaussure,

LES CORS, OGNONS ET DURILLONS,

Dépôts dans toutes les villes de France et chez MM. De-camps, pharmacien, rue de la Régence, à Liège; A. Brunin, pharmacien, à Bruxelles, Montagne de la Cour. Bossut, père, pharmacien, à Tournay. Courtois, pharmacien, à Tournay.

BOURSES.

PARIS, LE 25 JANVIER.

Table with 2 columns: Financial instruments (Trois p. c., Quatre p. c., etc.) and their values.

LONDRES, LE 22 JANVIER.

Table with 2 columns: Financial instruments (5% consolidés, BELGE 1852, etc.) and their values.

AMSTERDAM, LE 25 JANVIER.

Table with 2 columns: Financial instruments (HOLL. Dette activ., Dito 2 1/2, etc.) and their values.

ANVERS, LE 24 JANVIER.

Table with 2 columns: Financial instruments (ANVERS. Det. act., Empr. de 48 mill., etc.) and their values.

BRUXELLES, LE 24 JANVIER.

Table with 2 columns: Financial instruments (Dette active 9 1/2, Emp. Rothschild, etc.) and their values.

VIENNE, LE 16 JANVIER.

Métalliques 5 p. c., 108 1/4 — Actions de la Banque, 1480.

MARCHÉ DE LIEGE DU 24 JANVIER 1859.

Table with 2 columns: Grain prices (Froment, l'hectolitre, Seigle, idem.) and their values.

Imprimerie de J.-B. Nesselx, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.